



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2018 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Madame le maire Paola Hawa;
- Madame la conseillère Dana Chevalier;
- Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau et Denis Gignac;

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

Le trésorier, Monsieur Michael Finnerty.

Messieurs les conseillers Tom Broad et Yvan Labelle sont absents de la présente séance.

Madame le maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Catherine Adam, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-030-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'ouvrir la séance extraordinaire du 30 janvier 2018. Il est 20 h 20

Adoptée à l'unanimité.

01-031-18 Ordre du jour

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

01-030-18 Ouverture de la séance

01-031-18 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour

3. Finances

01-032-18 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières

4. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

01-033-18 Adoption du règlement numéro 799 concernant la taxation pour l'année 2018 et abrogeant le règlement numéro 793

01-034-18 Adoption du règlement numéro 800 relatif aux tarifs pour l'année 2018 et abrogeant le règlement numéro 792 et ses amendements

01-035-18 Adoption du règlement numéro 801 sur les modalités de publication des avis publics

5. Dépôt de documents

6. Levée de la séance

01-036-18 Levée de la séance extraordinaire

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

Il y a 8 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 20 h 21 et s'est terminée à 20 h 21 se résument comme suit :

| Résumé de l'objet principal de l'intervention | |
|---|---|
| 1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue | <ul style="list-style-type: none"> • Demande si toutes les annexes des séances de ce soir seront diffusées sur le site internet de la Ville. |

3. FINANCES

| | |
|------------------|--|
| 01-032-18 | Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières |
|------------------|--|

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser la dépense maximale et le paiement de la somme de 300 \$ au *Lakeshore Light Opera* pour l'achat d'un espace publicitaire d'une demi-page dans le cadre de la présentation du spectacle «Mikado» qui aura lieu du 9 au 17 mars 2018, à même le poste budgétaire 02-190-00-992 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

4. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

| | |
|------------------|---|
| 01-033-18 | Adoption du règlement numéro 799 concernant la taxation pour l'année 2018 et abrogeant le règlement numéro 793 |
|------------------|---|

ATTENDU la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1);

ATTENDU la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

ATTENDU la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1);

ATTENDU la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (2008, c. 19);

ATTENDU la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017, c. 13);

ATTENDU QU' une présentation du projet et un avis de motion de ce règlement ont été préalablement donnés par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 22 janvier 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le règlement numéro 799 dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|------------------|--|
| 01-034-18 | Adoption du règlement numéro 800 relatif aux tarifs pour l'année 2018 et abrogeant le règlement numéro 792 et ses amendements |
|------------------|--|

ATTENDU QU' une présentation du projet et un avis de motion de ce règlement ont été préalablement donnés par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 22 janvier 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le règlement numéro 800 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|------------------|---|
| 01-035-18 | Adoption du règlement numéro 801 sur les modalités de publication des avis publics |
|------------------|---|

ATTENDU QU' une Ville peut, en vertu des dispositions des articles 345.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir minimalement une publication sur Internet;

ATTENDU QUE les citoyens recevront par la poste un avis de ce changement et une invitation à s'abonner à l'infolettre de la Ville ou aux différents réseaux sociaux où la Ville est présente afin de se tenir informés des nouveaux affichages d'avis public;

ATTENDU QU' une présentation du projet et un avis de motion de ce règlement ont été donnés par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 22 janvier 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le règlement numéro 801 dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « D »;

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

| | |
|------------------|--|
| 01-036-18 | Levée de la séance extraordinaire |
|------------------|--|

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 20 h 23.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

M^e Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12082

Notes de transmission et de suivi du greffier

Des extraits certifiés conformes de résolutions adoptées au cours de la séance extraordinaire du 30 janvier 2018 ont été transmis aux personnes ci-dessous identifiées ou les démarches suivantes ont été accomplies :

- 01-032-18 Lakeshore Light Opera, 1934, rue du Patrimoine, St-Lazare J7T 3K5;
- 01-033-18 Catherine Adam, greffière
- 01-034-18 Catherine Adam, greffière
- 01-035-18 Catherine Adam, greffière